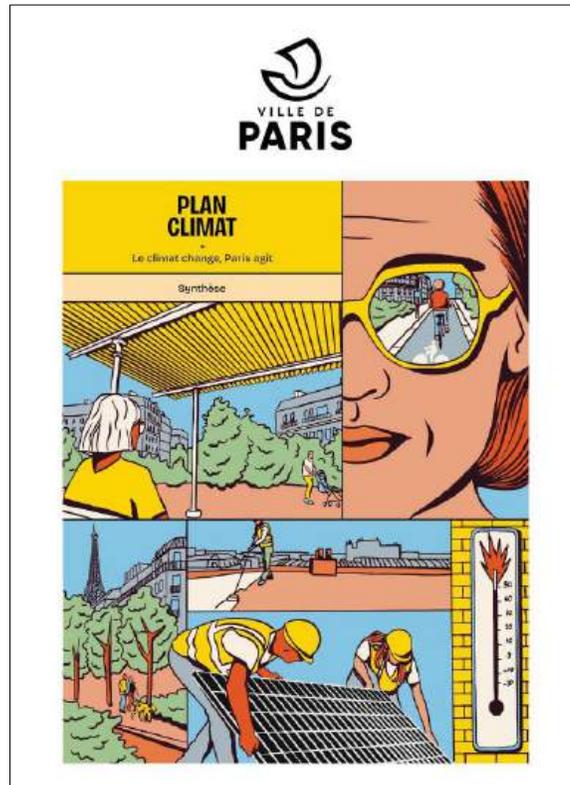
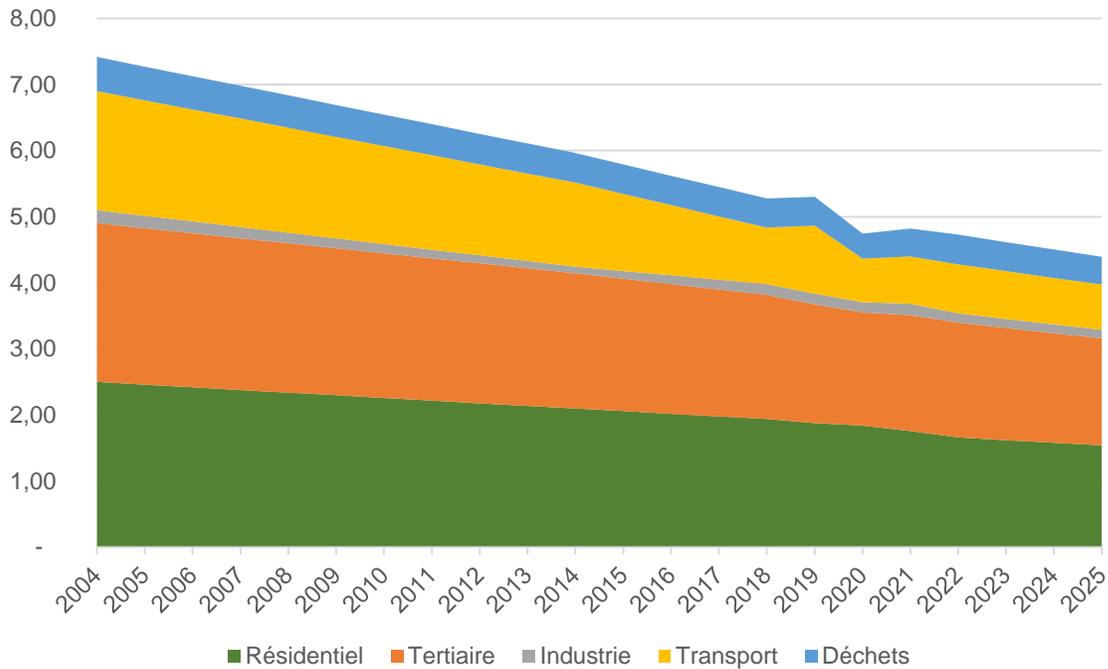


La neutralité carbone à Paris : combien ça coûte, combien ça rapporte ?



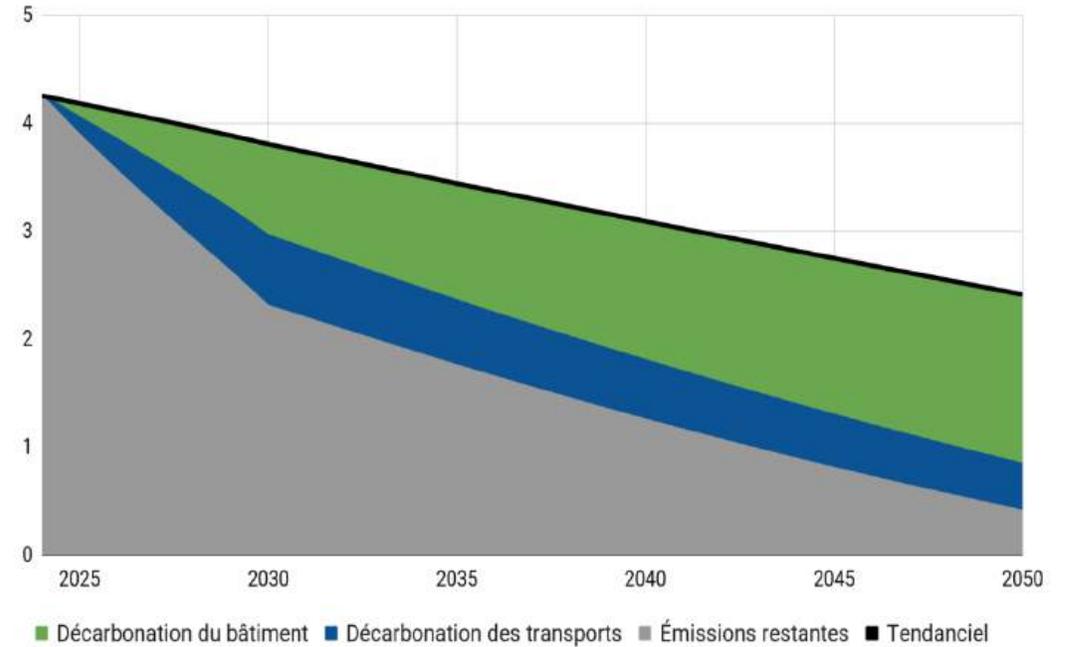
Le climat change, Paris agit, pour quels résultats ?

Emissions de GES en MtCO2e



Les investissements volontaristes de la Ville de Paris ont permis de réduire les émissions de gaz à effet de serre de plus d'un tiers au cours des 20 dernières années.

Impact de la décarbonation sur les émissions par rapport à la tendance en MtCO2e



En prolongeant la tendance passée, les émissions de gaz à effet de serre continueraient de décroître, mais pas suffisamment pour atteindre la neutralité carbone en 2050. Le Plan Climat de la Ville de Paris, adopté fin 2024, prévoit 400 mesures pour atteindre cet objectif. L'OFCE a évalué de manière indépendante l'effet des investissements qui doivent être engagés afin d'atteindre la neutralité carbone en 2050.

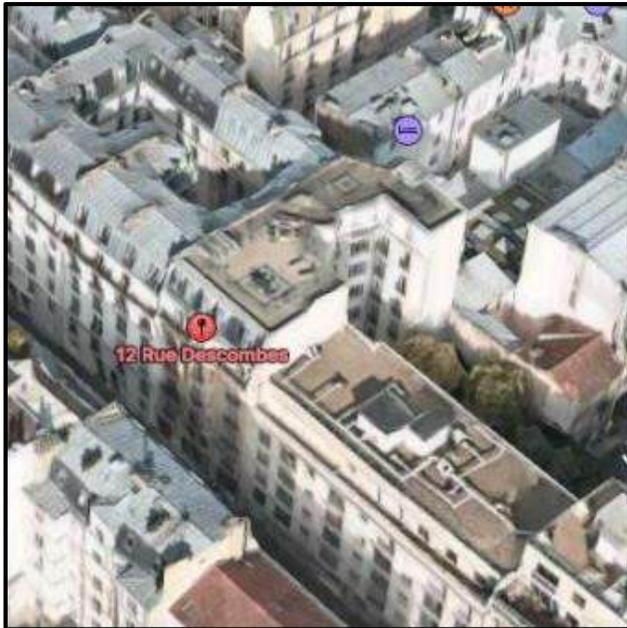
Première partie

Bilan des investissements de la Ville de Paris
pour atteindre la neutralité carbone

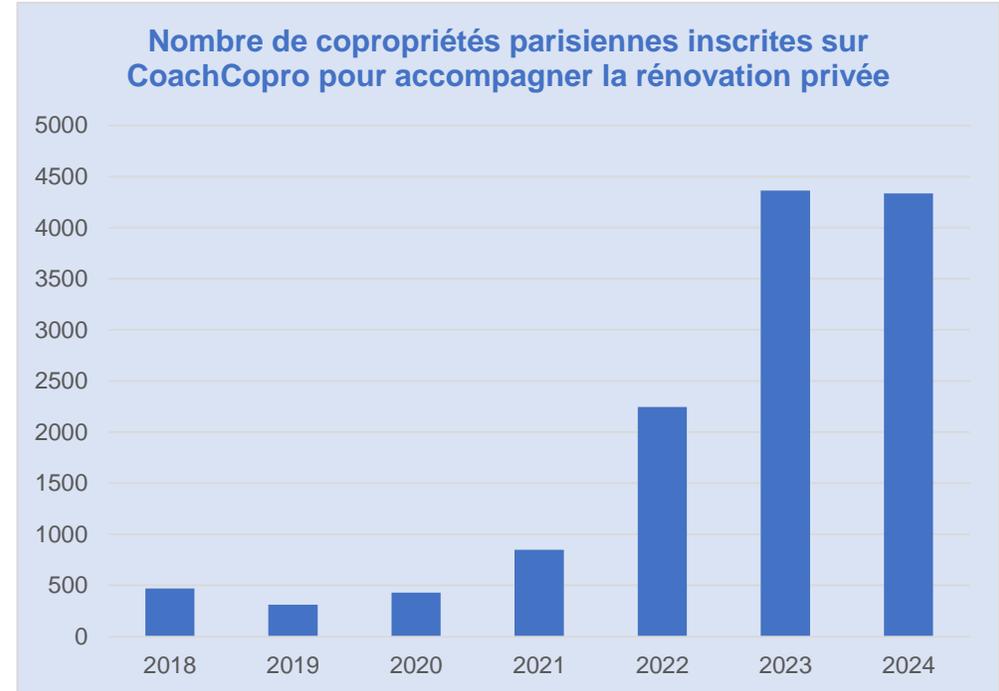
Bâtiments : le soutien à la rénovation du parc privé

Un soutien d'envergure au résidentiel privé

Au total, **17 439 logements répartis sur 251 copropriétés** ont bénéficié d'un vote de travaux de rénovation énergétique depuis 2014. La démarche Eco-Rénovons Paris (ERP) lancée en 2016 a permis une accélération de 2017 jusqu'à la crise Covid, atteignant 3178 votes de travaux en 2019. La loi Climat et résilience en 2021 et le lancement du nouveau dispositif Eco-Rénovons Paris + en 2022 ont relancé la dynamique au sein des copropriétés, qui doit atteindre 40 000 logements rénovés par an en rythme de croisière.



La rénovation par exemple du 12 rue Descombes (17^{ème}), une copropriété de 28 logements chauffés individuellement, prévoit un **gain énergétique de 60%** soit un passage de F à C. Les travaux de sortie de passoire sont estimés à 950 000€ TTC **subventionnés à hauteur de 67%** (40% Anah, 27% ERP+) comprenant l'isolation extérieure, des combles et du plancher, avec la végétalisation de l'îlot et un espace vélo.



Subvention Ville ERP+ (engagements)

2020	2021	2022	2023	2024
4,0 M€	6,3 M€	3,5 M€	7,1 M€	7,1 M€

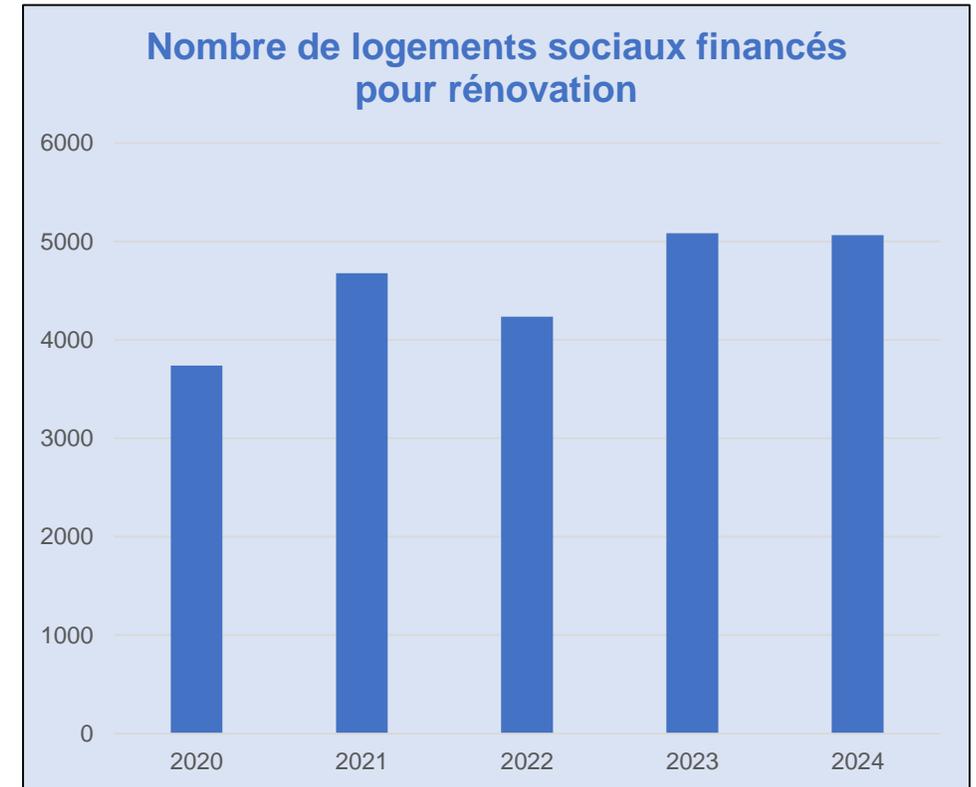
Bâtiments : la rénovation du parc social

Un effort de rénovation ambitieux et continu

Depuis 2009, plus de 73 000 rénovations de logements sociaux ont été financées. L'objectif des 5000 logements par an visé par le 3^{ème} Plan Climat 2018-2023 a été dépassé en 2023 puis en 2024 (respectivement 5 063 et 5097 logements financés pour rénovation).



La résidence Paris Habitat Square de la Salamandre dans le 20^e arrondissement par exemple est passée d'un **DPE F à C** en bénéficiant notamment d'une isolation par l'extérieur. La consommation énergétique a diminué de 50 %. La rénovation a en outre donné lieu à une végétalisation de la façade et à une installation d'agriculture urbaine sur la toiture.



Subvention aux bailleurs sociaux (engagements)

2020	2021	2022	2023	2024
54,0 M€	52,6 M€	46,0 M€	75,7 M€	66,5 M€

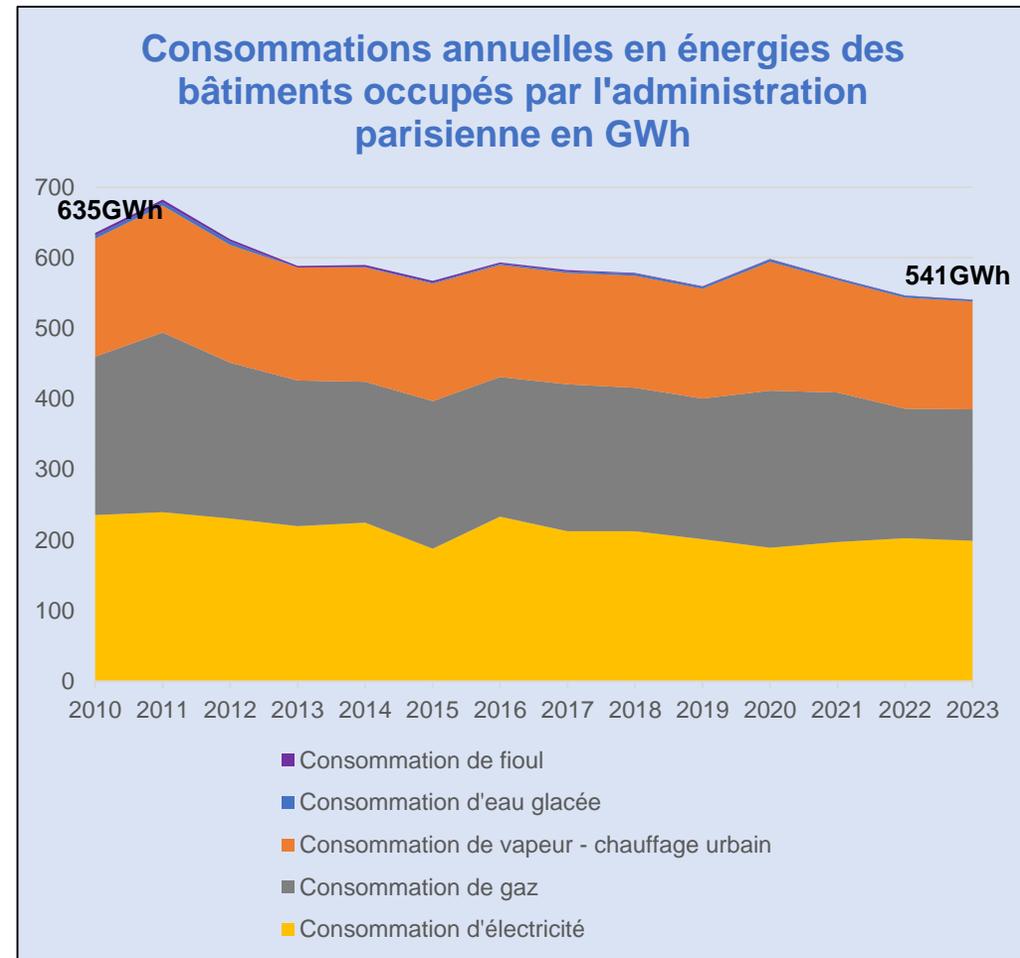
Bâtiments : la rénovation du parc municipal

Efforts Ville visibles dans la consommation des équipements

La Ville de Paris a pris l'engagement de réduire de 40 % la consommation énergétique de ses bâtiments à l'horizon 2030 et de 60 % à l'horizon 2050. En 2023, la consommation énergétique totale des bâtiments occupés par l'administration parisienne était de 540,90 GWh, soit une baisse de **15% par rapport à 2010**. Dans le cadre du **Contrat de performance énergétique (CPE) des écoles**, 240 établissements ont bénéficié de travaux portant sur la rénovation du centre thermique, l'isolation ou la révision des menuiseries extérieures. Pour 2024-2025, le **CPE des collèges** visent 9 établissements et le **CPE sur 6 piscines municipales** a à la fois des objectifs de consommation énergétiques (-34%) et en eau (-30%).



A l'instar de la **médiathèque James Baldwin** certifiée Bâtiment Durable Francilien (BDF) niveau or (performance Bâtiment Bas Carbone) et ornée d'un toit terrasse ombragé et végétalisé, la Ville investit pour s'assurer que ses équipements répondent aux besoins des Parisiennes et Parisiens d'aujourd'hui et de demain.



Coût de la rénovation des bâtiments municipaux

2020	2021	2022	2023	2024
33 M€	38 M€	40 M€	55 M€	81 M€

Energies : le développement et le verdissement du réseau de chaleur urbain (RCU)

Décarbonation du 1er RCU de France

Le réseau de chaleur urbain, propriété de la Ville de Paris et concédé à la Compagnie Parisienne de Chauffage Urbain, atteint **520 km** en 2023 pour chauffer 450 000 équivalents logements. Il représente un levier essentiel pour atteindre l'objectif de 100 % d'énergies renouvelables et de récupération dans la consommation du territoire parisien en 2050 fixé dans le Plan Climat. La substitution progressive du charbon par la biomasse a permis de passer de **9,3% du mix énergétique en 2020 à 2,2% en 2023 et de permettre la sortie totale du charbon depuis l'été 2024**. Le renouvellement de la concession inscrit l'objectif de 75% d'ENR² en 2030.



A compter du 1^{er} septembre 2022, tous les bâtiments du **périmètre de développement prioritaire du réseau de chaleur** défini par la Ville doivent obligatoirement s'y raccorder en cas de construction neuve ou de remplacement d'un système de chauffage collectif au-delà de 100kW.

Mix énergétique RCU 2023 :

Gaz et cogénération (46,8%)

Charbon (2,2%)

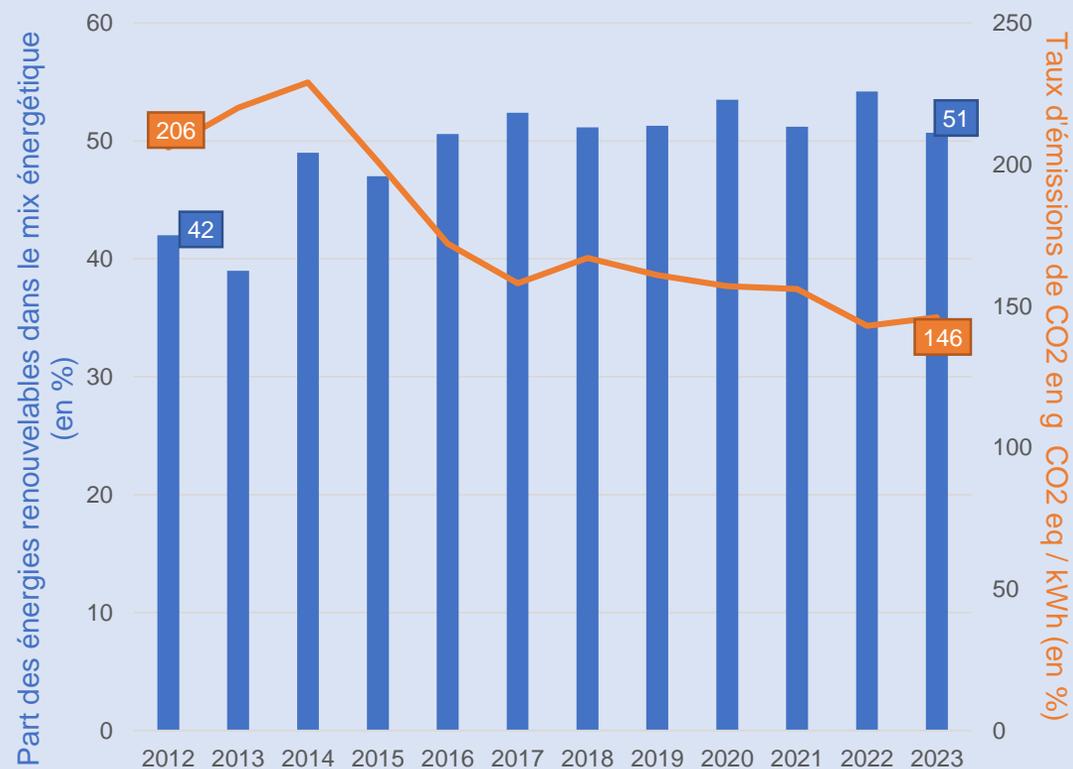
Déchets ménagers (39,7%)

Biomasse solide (6,4%)

Biométhane (4,0%)

Géothermie, biocombustibles liquides (0,9%)

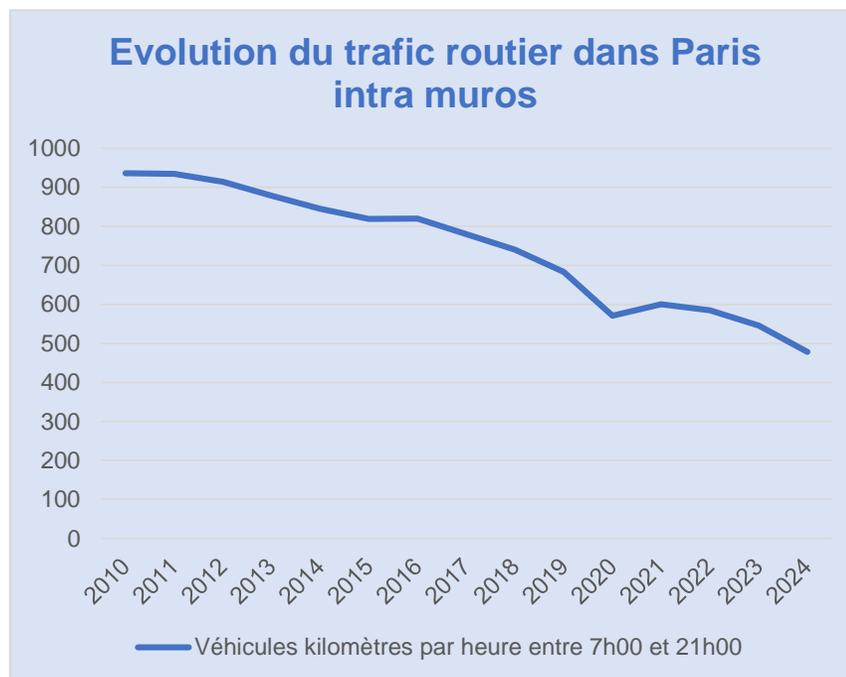
Evolution de la part d'énergies renouvelables et du taux d'émission de CO2 dans le mix énergétique du réseau de chaleur urbain



Transports : la redistribution de l'espace en faveur des piétons

Des voies sur berges aux rues aux enfants et aux cœurs piétons

La Ville transforme la répartition des usages de la voirie depuis 2015. Suite à la piétonnisation des voies sur berges (**7 km linéaires**), et les piétonnisations temporaires du programme Paris Respire, Paris a accéléré la transformation de l'espace public en créant **218 rues aux enfants dont 70 aménagées**, et inaugurant sa première **Zone à Trafic Limité** en 2024. Actuellement, 65% des déplacements dans Paris se font à pied et **la surface d'aire piétonne a augmenté de 30 ha depuis 2020**. La Ville continuera sa métamorphose en développant les cœurs piétons de quartier et les rues jardins piétonnisées.



Rue de l'Arbalète (5^{ème})



Cœur piéton Oberkampf (11^{ème})



Panneau ZTL



Coût des projets de piétonnisation

2020	2021	2022	2023	2024
22 M€	14 M€	20 M€	38 M€	61 M€

Transports : le déploiement du réseau cyclable

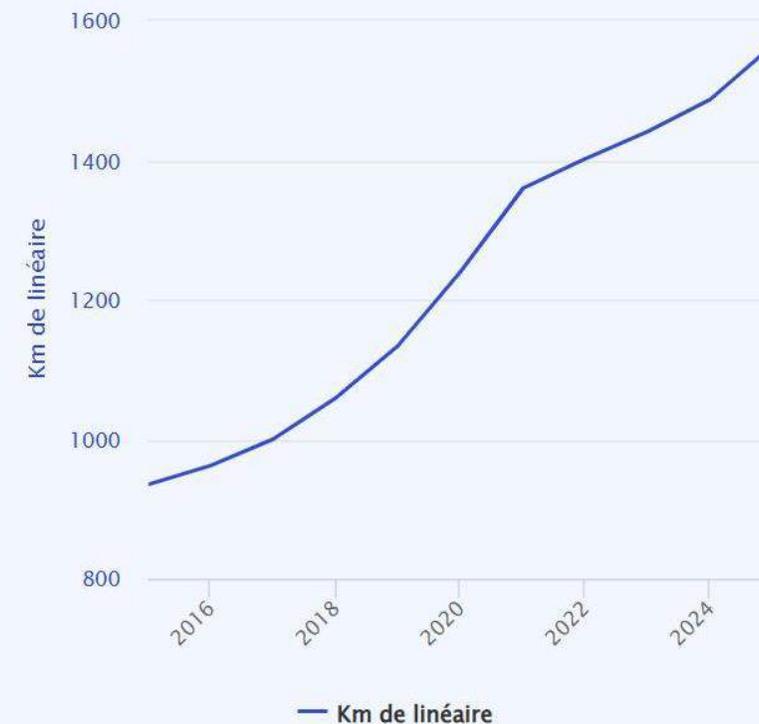
Place à la vélorution : Paris 100% cyclable

Partant de 200 km linéaires en 2001, le réseau cyclable dépasse les 1000 km en 2017 au cours du 1^{er} Plan Vélo 2015-2020. Le 2^{ème} Plan Vélo 2021-2026 continue le déploiement du réseau et son intégration métropolitaine, il atteint **1565 km linéaires cyclables à date en 2025**. En anticipation d'une multiplication par 3 du nombre de déplacement en vélo à horizon 2030 par rapport à 2020, les aménagements portent également sur l'offre en stationnement atteignant **120 000 places en arceaux**.

Investissements en aménagements cyclables

2020	2021	2022	2023	2024
21 M€	9 M€	29 M€	48 M€	56 M€

Evolution du linéaire cyclable à Paris en KM



Rue du Rivoli (1^{er})



Rue de Douai (9^{ème})



Transports : le soutien à l'amélioration des transports en commun

Renforcement et modernisation de l'offre

Après 4 ans de travaux, le **prolongement du tramway T3b** jusqu'à Porte Dauphine a été inauguré le 5 avril 2024, rejoignant le **prolongement du RER E** vers l'Ouest. **L'extension et la modernisation de la ligne 11**, ainsi que le **prolongement de la ligne 14**, marquent le renforcement du maillage en transport en commun de la région parisienne. Depuis 2020, la Ville a consacré plus de 12 M€ pour garantir l'accessibilité PMR des arrêts de bus de son territoire. Par ailleurs la Ville contribue au fonctionnement d'Ile de France Mobilités pour plus de 400 M€ par an.

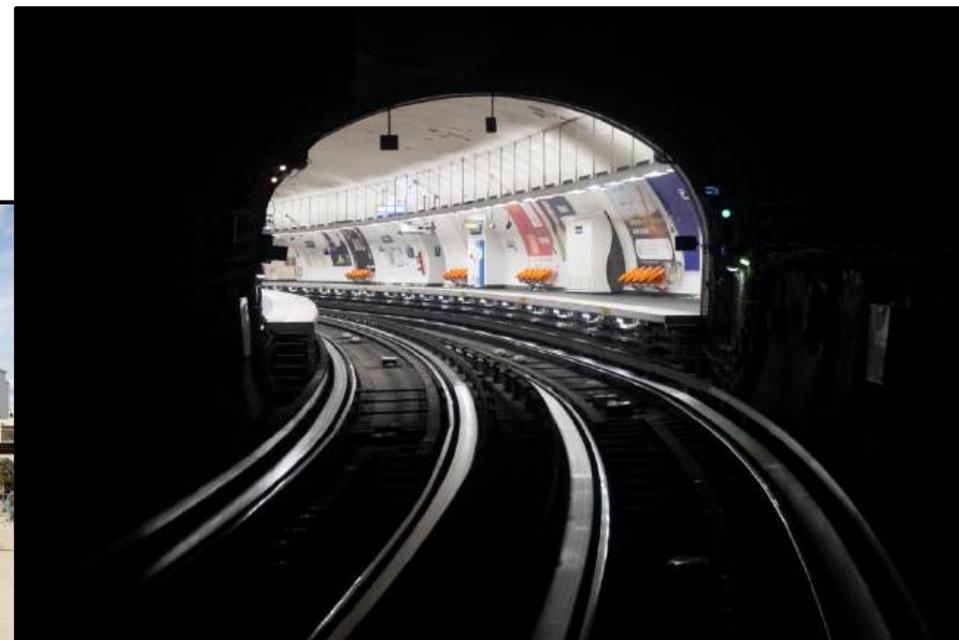
Investissements Ville transport en commun

2020	2021	2022	2023	2024
64 M€	87 M€	137 M€	163 M€	100 M€

RER E et Tram T3b à la Porte Maillot (16^{ème} – 17^{ème})



Station Pyrénées de la ligne 11 (19^{ème} – 20^{ème})



Transports et adaptation de la ville au réchauffement : la transformation du périphérique et de ses portes

De la ceinture grise à la ceinture verte

La Ville a entamé un chantier de long terme pour transformer cette autoroute urbaine en boulevard urbain, réduire la pollution de l'air et sonore et renforcer les continuités vertes, piétonnes et cyclables. A l'image des **portes des Lilas, Maillot ou de la Chapelle**, la Ville convertit les portes en places. Elle a par ailleurs **réduit la vitesse du boulevard périphérique à 50 km/h et pérennisé la voie olympique en voie de covoiturage**. Depuis 2020 sur le périphérique, **50 359 arbres ont été plantés et 50 ha d'espaces verts ont été rendus accessibles** (sur la bande des 500m). Fin 2024, la Ville a mis en place le « **Bulletin du périphérique** » pour suivre publiquement les impacts de la pacification du boulevard périphérique.

Investissements dans le réaménagement du périphérique et de ses portes

2020	2021	2022	2023	2024
2 M€	5 M€	11 M€	43 M€	47 M€

Éléments structurants du paysage de la ceinture verte (Aur)



Porte de la Chapelle (18^{ème})



Porte Maillot (16^{ème})



Adaptation de la ville au réchauffement : la végétalisation et les nouvelles règles d'urbanisme

Depuis 2020, la Ville de Paris a planté plus de **126 000 arbres** et a livré plus de **133 000 m² d'espaces verts** pour lutter contre l'îlot de chaleur urbain et offrir un meilleur maillage en lieux frais, ombragés ou débitumés dans l'espace public.

Le nouveau **plan local d'urbanisme bioclimatique** entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025 prévoit notamment la création de 55 ha de nouveaux espaces verts et la désimperméabilisation de 40% du territoire d'ici 2050, ou encore l'installation de dispositifs de récupération ou de production d'énergies renouvelables dans toutes les nouvelles constructions.

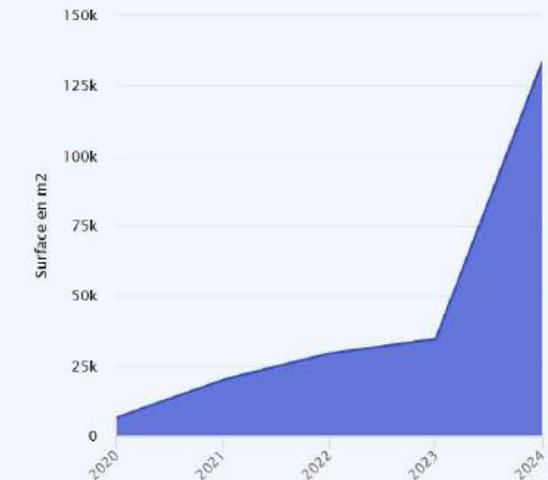
Investissements Ville dans la végétalisation

2020	2021	2022	2023	2024
25 M€	16 M€	16 M€	40 M€	44 M€

Evolution du nombre d'arbres plantés à Paris depuis l'été 2020



Espaces verts supplémentaires livrés depuis août 2020 à Paris



Bois de Charonne (20^e)

Boulevard Pasteur (15^e)

Place de Catalogne (14^e)



Adaptation de la ville au réchauffement : les solutions de rafraîchissement

Constat des îlots de chaleur, politique de l'îlot de fraîcheur

La [carte des îlots de fraîcheur](#) de la Ville dénombre **plus de 1400 lieux frais** dans Paris. L'urbanisme bioclimatique est graduellement pris en compte dans les équipements. Projet pilote en 2017, la Ville a atteint **165 cours oasis fin 2024** en généralisant cette solution fondée sur la nature.

Le programme « Paris s'adapte » a renforcé la présence de **mobiliers urbains rafraichissants**, notamment des **ombrières**, progressivement déployées dans l'espace public à partir de 2022, pour offrir des espaces plus frais là où la plantation d'arbres est impossible. Paris dénombre **130 ombrières** (dont des pergolas), **175 fontaines brumisantes** et **80 brumisateurs**. Ces solutions, alliées à la végétalisation de la Ville et au **renforcement de l'offre de baignade naturelle**, visent à rafraîchir les usagers et adapter la ville à l'augmentation des températures estivales.

Investissements Ville dans les solutions de rafraîchissement

2020	2021	2022	2023	2024
3 M€	4 M€	3 M€	4 M€	8 M€

Ecole Rue Emeriau (15^{ème})



Fontaine brumisante (PC)



Ombrières pilotes (12^{ème})



Baignade canal de l'Ourcq (19^{ème})



Agriculture locale et alimentation durable

L'alimentation représente 22% de l'empreinte carbone de Paris en 2022 (1,8 tonnes eqCO2 par habitant), soit le deuxième poste d'émissions de GES.

Le bilan carbone de la restauration collective illustre les progrès réalisés : **les émissions de GES par repas ont diminué de 11% entre 2010 et 2022** grâce notamment à la mise en place de 2 repas végétariens par semaine (alternative quotidienne en cours), un approvisionnement en denrées de saison et la réduction du gaspillage alimentaire.

Pour se fournir en denrées bio et locales, Paris a créé en 2024 **AgriParis Seine**, une association de coopération territoriale avec 5 autres collectivités du bassin de la Seine et Eau de Paris afin de soutenir les filières agricoles et approvisionnement alimentaires durables et locaux ;

En parallèle, la Ville de Paris soutient depuis 10 ans le développement de l'agriculture urbaine, permettant à **100 projets Parisculteurs** de voir le jour à Paris et aux alentours.

Réservoir de Charonne (20^{ème})



Campus Necker (15^{ème})



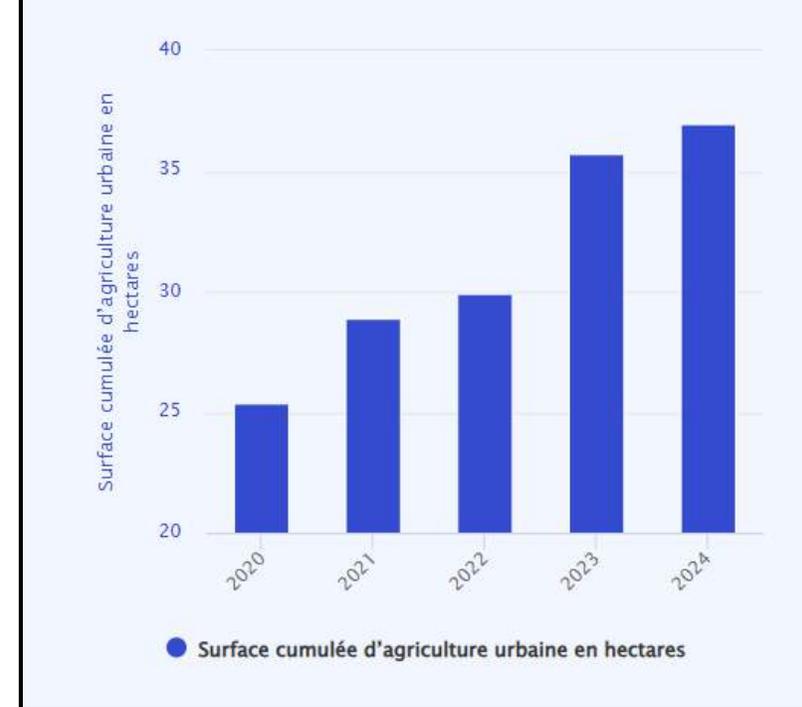
Jardin des traverses (18^{ème})



Estimation des investissements Ville

2020	2021	2022	2023	2024
1 M€	3 M€	2 M€	3 M€	6 M€

Surface d'agriculture urbaine dans Paris (hectares)



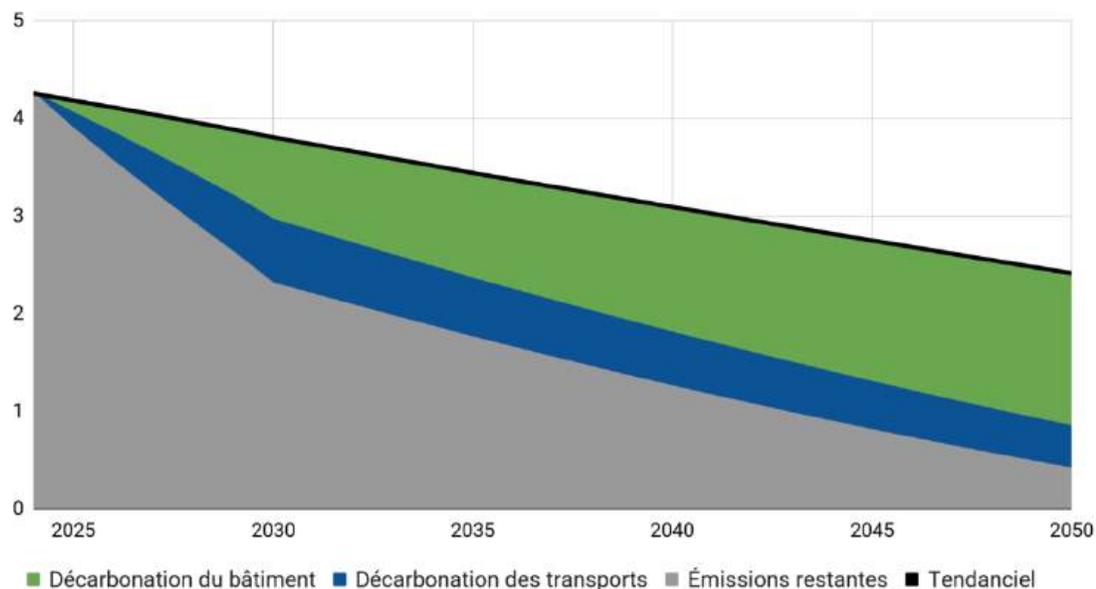
Seconde partie

Les 8 résultats de l'étude OFCE
« la transition climatique sur le territoire parisien,
impacts financiers et bénéfices associés »

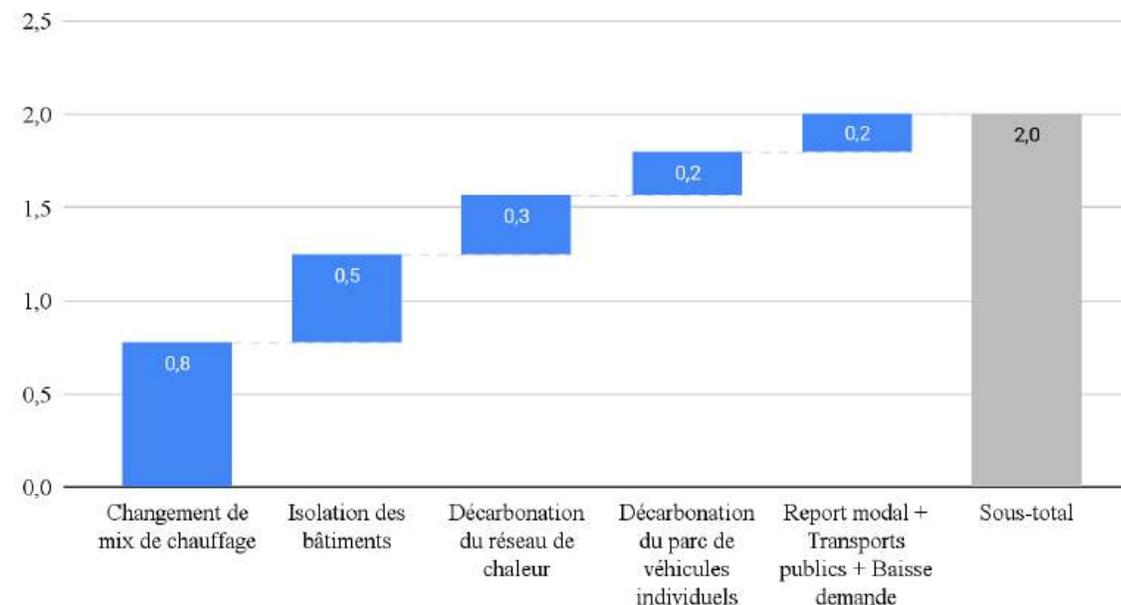
Résultat 1
L'objectif de neutralité carbone du territoire parisien en 2050 peut être atteint grâce à la somme des actions prévues par la Ville de Paris dans son Plan Climat.

Émissions locales et intra-muros par rapport à 2004 (transports, logements résidentiels et tertiaires)		
	2030	2050
Simulation Ville de Paris	- 65%	- 100%
Simulation OFCE	- 66%	- 94%

Impact de la décarbonation sur les émissions par rapport à la tendance en MtCO2e



Émissions évitées en 2050 par rapport à la tendance en MtCO2e



Avec le Plan Climat, les émissions annuelles de CO2 seraient réduites de 2 Mt en 2050 par rapport à la tendance, une baisse qui proviendrait majoritairement du bâtiment (notamment le changement de mix de chauffage et l'isolation des bâtiments) et des transports.

Résultat 2

Pour atteindre les objectifs de décarbonation, le surcroît d'investissements annuels est estimé à **1,9 Md€ pour l'ensemble des acteurs publics et privés** sur le territoire parisien **en 2030** par rapport à un scénario tendanciel.

Milliards d'euros de 2024

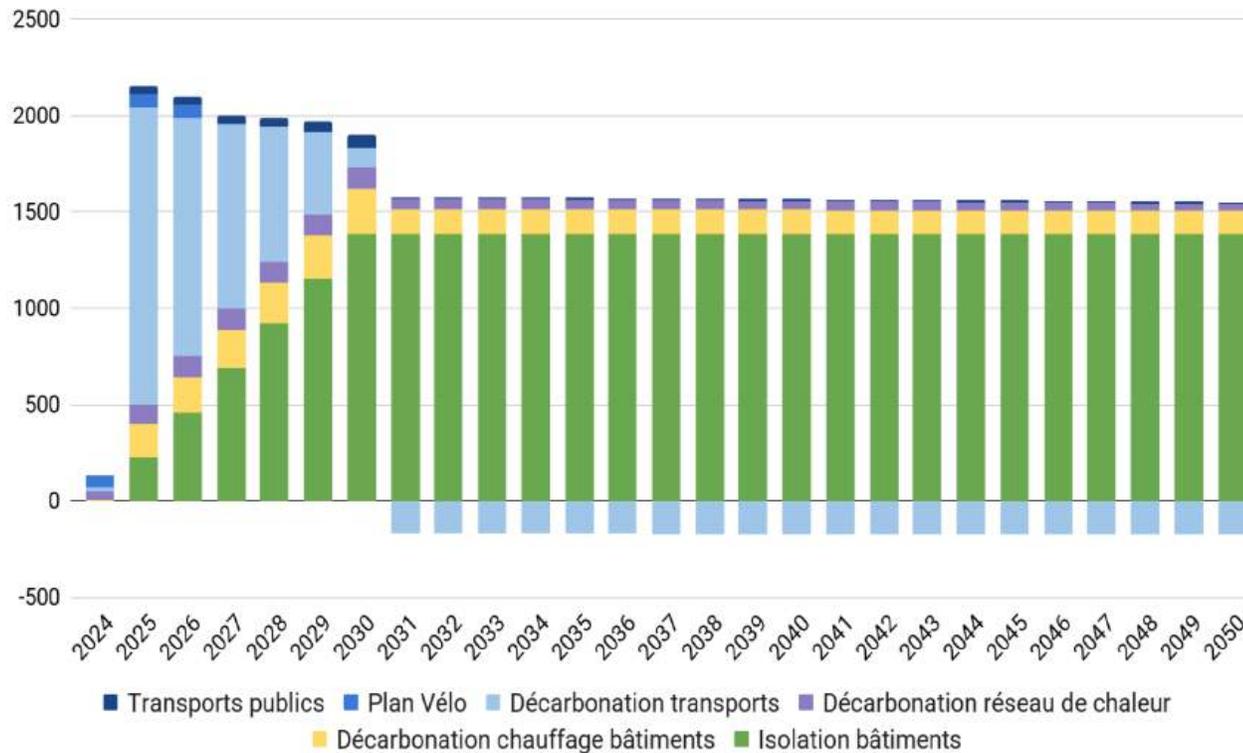
	OFCE	Pisani-Ferry / Mahfouz			DG Trésor		
	Plan Climat 2030	France entière	Rapporté à la population parisienne (3%)	Rapporté au PIB parisien * (8%)	France entière	Rapporté à la population parisienne (3%)	Rapporté au PIB parisien * (8%)
Surcroît d'investissements nets	1,9	66	2,0	5,3	63	1,9	5,0
Bâtiment	1,7	48	1,4	3,8	21	0,6	1,7
Transport	0,1	3	0,1	0,2	14	0,4	1,1
Energie	0,1	9	0,3	0,7	17	0,5	1,4
Industrie		4	0,1	0,3	5	0,2	0,4

Note : La tendance correspond dans le calcul à la trajectoire moyenne des dépenses effectives entre 2019 et 2023.

Résultat 3

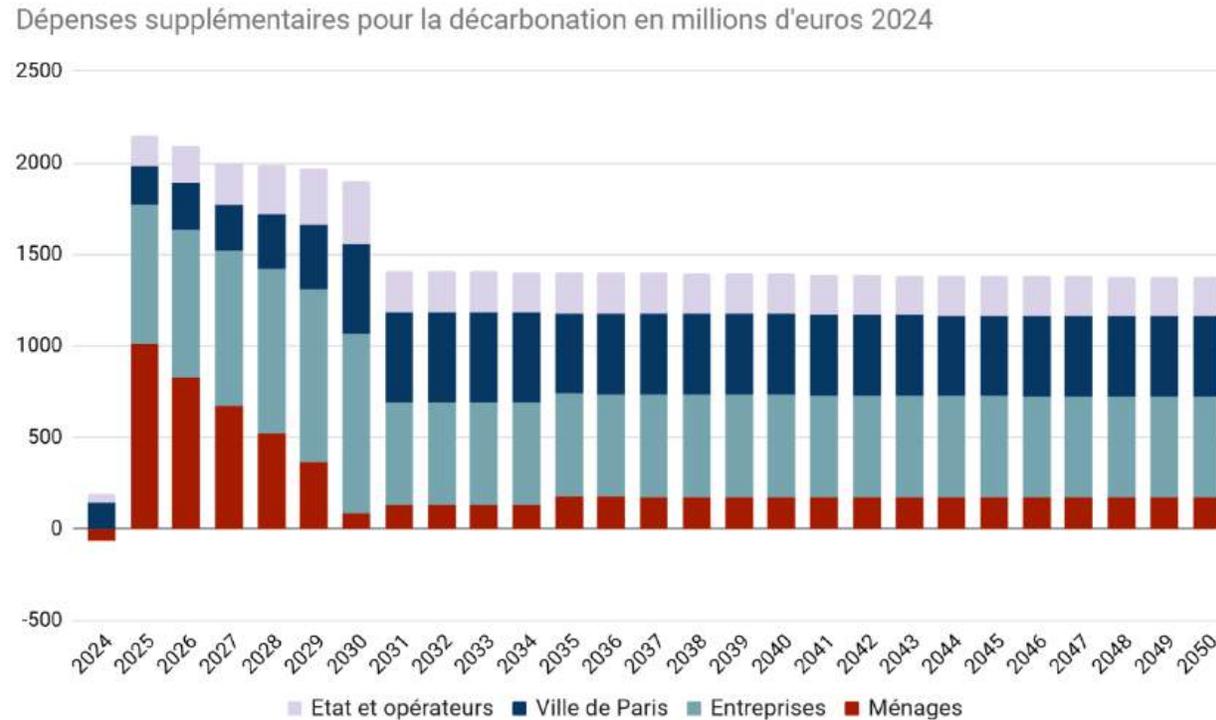
Le surcroît de dépenses annuelles publiques et privées est évalué en moyenne à 2 Md€ avant 2030 et à 1,5 Md€ après 2030 sur le territoire parisien. Il tient notamment à la décarbonation des véhicules individuels avant 2030 et à l'isolation des bâtiments ensuite.

Dépenses supplémentaires pour la décarbonation en millions d'euros 2024



Résultat 4

Le surcoût global de la décarbonation du territoire parisien s'élève à **40 Md€ de 2025 à 2050**, dont 11 Md€ pour la Ville de Paris et 6 Md€ pour l'Etat et ses opérateurs.

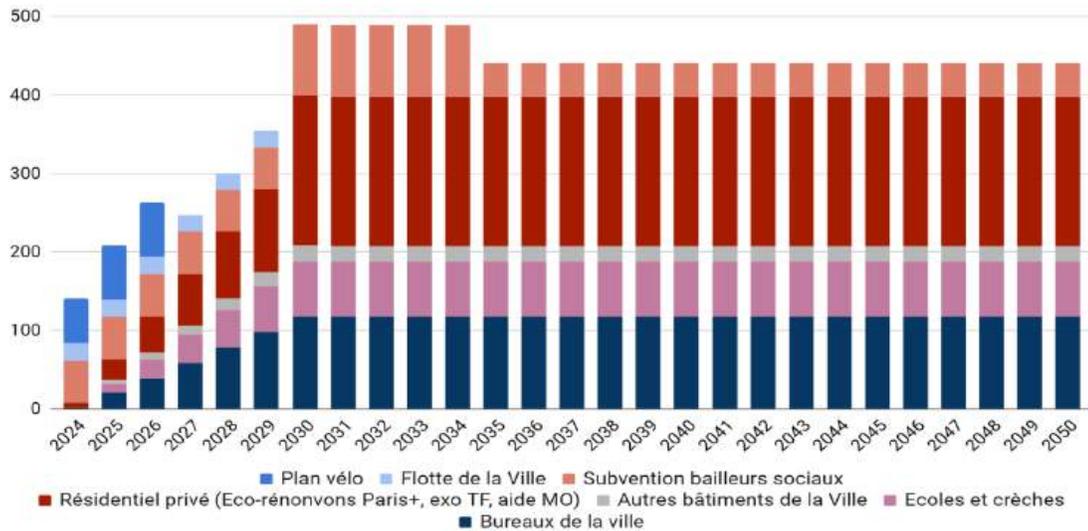


Les hypothèses de répartition des coûts entre les différents acteurs sont fondées sur les engagements qu'ils ont pris. Elles ne modifient pas *a priori* le coût global mais peuvent rendre la transition plus ou moins réaliste. Si l'on fait porter un trop grand reste à charge sur les ménages modestes par exemple, les incitations publiques seront jugées trop faibles pour déclencher les investissements privés. De la même manière, les nouvelles règles de subventions de l'Etat auprès des collectivités peuvent remettre en cause les projets initiés localement.

Résultat 5

Le surcroît de dépenses pour la Ville de Paris tient principalement à l'augmentation des rénovations des bâtiments publics et de l'aide à la rénovation des logements du parc social et privé.

Dépenses supplémentaires en décarbonation pour la Ville de Paris en millions d'euros 2024



Efforts d'investissement supplémentaires pour la Ville de Paris pour l'atteinte des objectifs du Plan Climat (en millions d'euros 2024)



2025-2030 : 300 M€ supplémentaires par an

- Montée en charge de la rénovation des bâtiments publics (crèches, écoles)
- Montée en charge du nombre de logements privés rénovés (subvention Eco Rénovons Paris + exonération taxe foncière + accompagnement des copropriétés)
- Augmentation de la conversion de véhicules Ville vers électrique (~20M€/an)
- Augmentation de la subvention pour rénovation des logements sociaux (~50M€/an)
- Poursuite du plan vélo (~60M€/an)

2030-2050 : 450 M€ supplémentaires par an

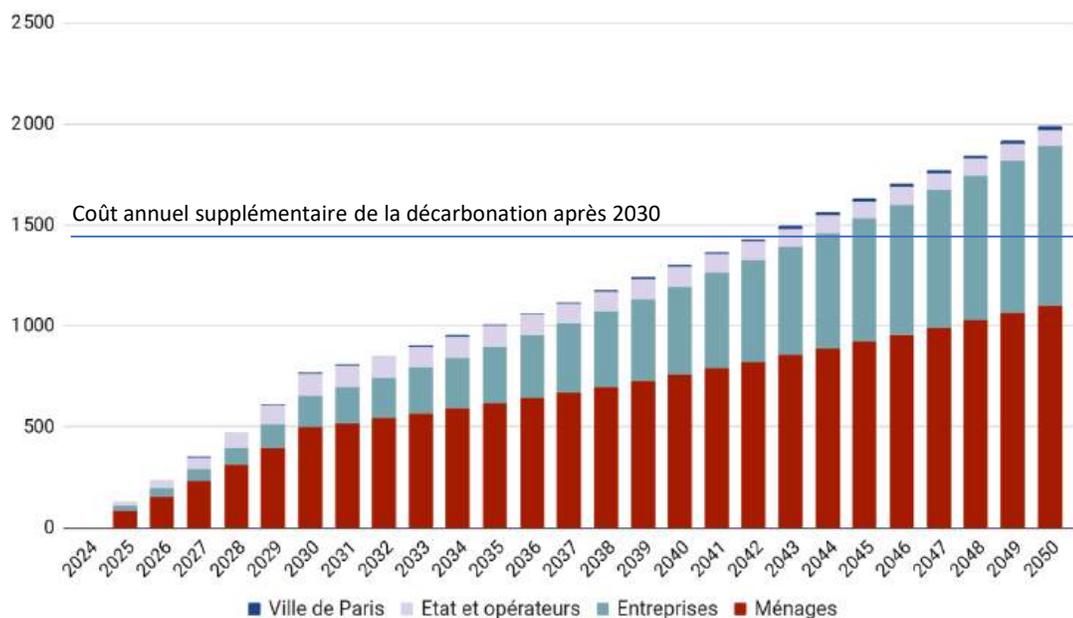
- Rénovation des bâtiments de la Ville (~220 M€/an)
- Subvention à la rénovation des logements privés (190 M€/an)
- Subvention des bailleurs sociaux (90 M€/an puis 40 M€/an)

Après 2030, les dépenses supplémentaires attendues représentent environ 20 % des dépenses totales d'investissement de la Ville.

Résultat 6

Les **économies d'énergie** permises chaque année par la décarbonation **compensent les coûts** annuels de mise en œuvre de la stratégie au cours des années 2040.

Economies d'énergie liées à la décarbonation en millions d'euros 2024

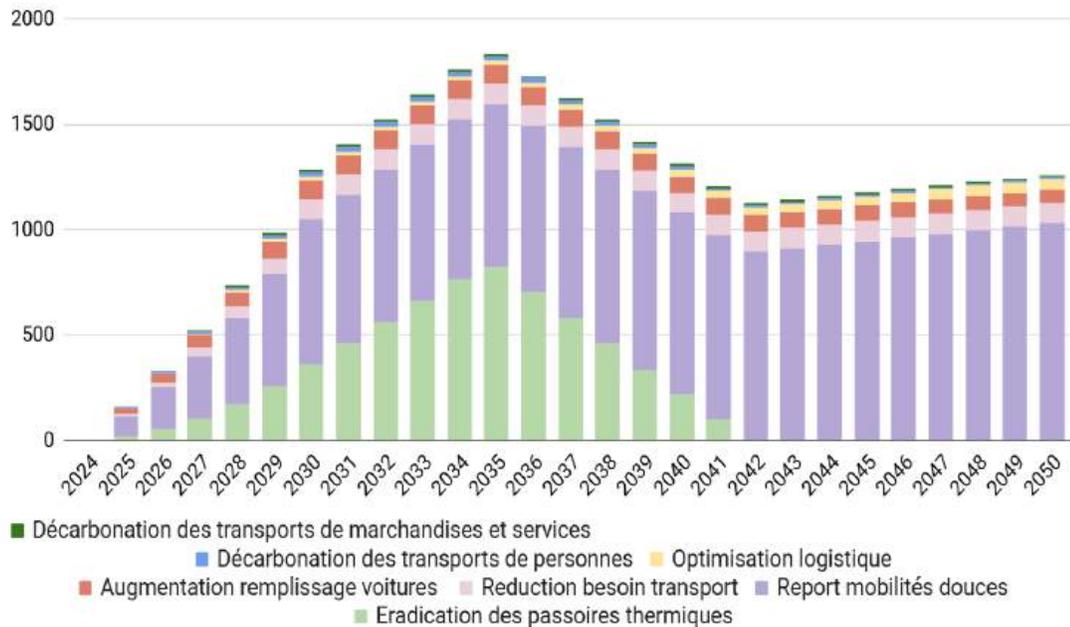


- Périmètre : rénovation énergétique des bâtiments, changements de mix de chauffage et moindre recours aux voitures individuelles réduisent la facture énergétique de tous les acteurs ;
- Gains évalués à 2 Md€ en 2050, si l'on suppose notamment que les gains énergétiques moyens de la rénovation des bâtiments sont de 60 %. Avec des gains énergétiques moyens de la rénovation de 30 %, les économies d'énergie seraient de 1,7 Md€ ;
- Ces gains ne sont pas répartis entre les différents acteurs à la hauteur de leurs investissements respectifs. Ainsi, la Ville de Paris restera déficitaire sur ces opérations, ce qui pose la question de leur soutenabilité.

Résultat 7

L'impact financier de ces investissements sur la **santé** notamment peut aussi être évalué : entre **1,3 Md€ et 1,8 Md€** annuels après 2030.

Mesure des co-bénéfices générés par l'atteinte des objectifs du Plan Climat (en millions d'euros 2024)



- Périmètre : valorisation des bénéfices en termes de santé et de mortalité de l'éradication des passoires thermiques, de l'amélioration de la qualité de l'air extérieur associée à la réduction des véhicules thermiques, de la réduction des nuisances sonores et des accidents de la route, selon une méthodologie développée par des institutions publiques au niveau national ;
- Gains de l'ensemble des bénéfices de l'ordre de 1,8 Md€ par an en 2035 et de 1,3 Md€ par an en 2050.

Résultat 8

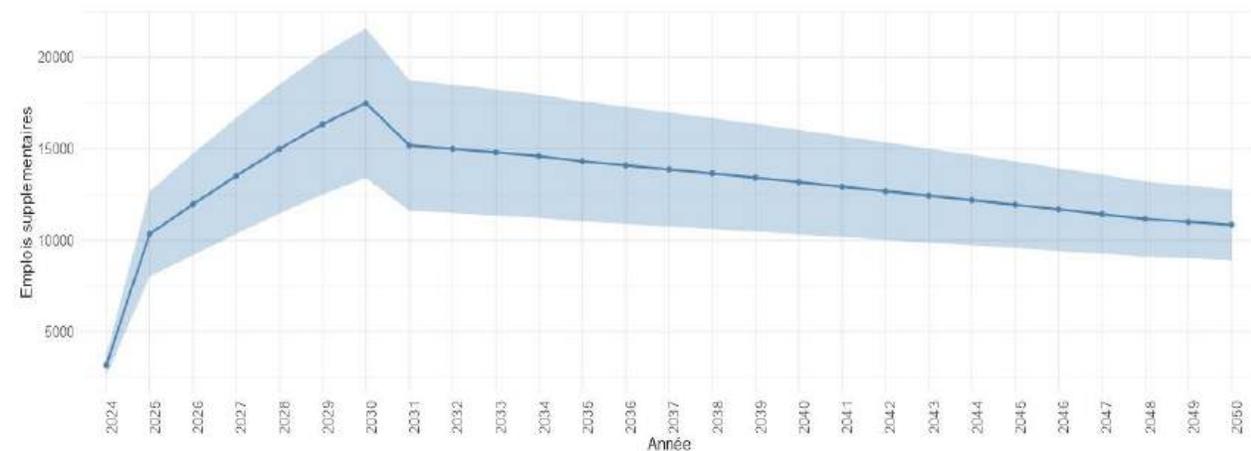
La stratégie de décarbonation sur le territoire parisien entraîne un surcroît d'activité et la création de **13 000 à 16 000 emplois par an en Ile-de-France** et jusqu'à **25 000 emplois par an dans la France entière**.

L'impact économique de la stratégie de décarbonation sur le territoire parisien est calculé à partir d'un modèle conçu par l'OFCE et l'ADEME (modèle ThreeME), utilisé pour l'évaluation économique de la stratégie nationale bas carbone (SNBC) au niveau de la France entière et adapté à la région Ile-de-France pour l'étude commandée par la Ville de Paris ;

Effets totaux (directs et indirects) :

- Entre 1 Md€ et 1,7 Md€ de valeur ajoutée supplémentaire par an dans la région Ile-de-France en 2030 et entre 1,5 et 3 Md€ pour l'ensemble de la France ;
- Entre 13 000 et 16 000 emplois supplémentaires par an jusqu'en 2050 en Ile-de-France et entre 16 000 et 25 000 par an pour l'ensemble de la France ;
- La majorité des emplois viennent des investissements dans la rénovation énergétique des bâtiments. Les économies d'énergies libèrent aussi du pouvoir pour les ménages, profitant à d'autres secteurs comme les services.

Nombre d'emplois supplémentaires créés en Ile-de-France par la stratégie de décarbonation du territoire parisien



Et maintenant ?

Le cumul de la réduction de la facture énergétique (résultat 6), des **bénéfices en termes de santé** (résultat 7) et de **l'impact sur l'emploi** (résultat 8) est **supérieur au montant des investissements en faveur de la neutralité carbone.**

La rentabilité sociale des actions de décarbonation est donc assurée, sous certaines conditions :

- Un **partage des responsabilités** clair et stable entre chacun des acteurs publics et privés ;
- La **sécurisation des ressources** des collectivités locales. Actuellement, ces dernières ne bénéficient pas directement des recettes issues des investissements réalisés ;
- La prise en compte, dans les arbitrages financiers, des **bénéfices de cette stratégie d'investissement sur la santé et l'emploi** ;
- Un investissement dans la **formation** pour répondre aux besoins croissants de main d'œuvre dans toutes les filières concernées ;
- Au-delà de la neutralité carbone, la déclinaison d'une approche « évaluation des besoins et partage des responsabilités » à l'ensemble des mesures nécessaires pour **adapter la Ville au changement climatique.**

Annexe 1 : Principes de l'étude OFCE commandée par la Ville de Paris

Objectif : estimer les impacts financiers et les bénéfices associés à la stratégie de décarbonation définie par la Ville sur le territoire parisien

- 1^{ère} étape : mesurer l'impact sur les émissions de CO2 des grandes actions du Plan climat en faveur de l'atténuation
- 2^{ème} étape : calculer les coûts opérationnels et d'investissement *additionnels* par rapport à un scénario tendanciel (moyenne depuis 2019)
- 3^{ème} étape : évaluer les économies liées à un usage moindre d'énergies carbonées et les co-bénéfices comme la réduction de la pollution locale et l'éradication des passoires thermiques
- 4^{ème} étape : estimer l'impact de cette stratégie sur les différents secteurs économiques en termes d'emplois et de croissance

Périmètre

- Tous les acteurs publics et privés (Ville de Paris, État et opérateurs, ménages, entreprises)
- Focus sur la Ville de Paris
- Période du Plan Climat 2024-2030 et poursuite jusqu'à 2050 avec l'objectif de « zéro émission nette »

Points de comparaison

- Au niveau national : rapport Pisani-Ferry - Mahfouz (mai 2023), Trésor (avril 2024)
- Au niveau des collectivités locales : I4CE (octobre 2022), IGF (octobre 2023)

Annexe 2 : Principales hypothèses du Plan Climat retenues dans le chiffrage

Bâtiments : à l'horizon 2050, objectif de rénover 100 % du parc bâti existant à un niveau bâtiment basse consommation (BBC), c'est-à-dire des étiquettes de Diagnostic de Performance Énergétique (DPE) A ou B. Equivaut à un rythme de rénovation globale de l'ordre de 3,8 % du parc par an, décomposé en plusieurs sous-objectifs :

- La rénovation de 5 000 logements sociaux par an ;
- La rénovation de 40 000 logements privés par an à partir de 2030 ;
- La rénovation d'environ 30 écoles et 10 crèches par an ;
- La réduction de 40 % de la consommation énergétique des bâtiments de la Ville à l'horizon 2030 et de 60 % à l'horizon 2050 ;

Transports : à l'horizon 2050, la Ville a pour objectifs :

- La réduction des besoins de transport de 5 % par rapport au scénario tendanciel à partir de 2030 ;
- La réduction des déplacements motorisés de 40 % en 2030 et 60 % en 2050 par rapport au scénario tendanciel au profit des mobilités douces et transports en communs permise par l'augmentation de la proximité des parisiens avec les commerçants et les infrastructures de la Ville grâce à la politique de la "Ville du quart d'heure". Ces objectifs sont aussi permis par la piétonisation, la végétalisation, la diminution du nombre de places de parkings pour voitures ou l'augmentation du nombre d'infrastructures et de pistes cyclables ;
- L'augmentation du remplissage des voitures passant de 1,2 personne par véhicule aujourd'hui à 1,3 en 2030, portée par la création de voies réservées aux bus, taxis et covoiturage, notamment sur le périphérique ;
- L'électrification du parc de deux roues motorisées, voitures particulières et véhicules utilitaires légers rendue nécessaire par l'interdiction de circulation des véhicules légers thermiques dans Paris à l'horizon 2030 ;

Réseau de chaleur : objectif en 2050 que 100 % de la chaleur soit produite à partir de sources renouvelables ou de récupération :

- La part du gaz naturel passera à 0 en 2050 ;
- La valorisation des déchets ménagers permettra de produire environ la moitié de la chaleur ;
- La biomasse produira environ 40 % de la chaleur ;
- Les 10 % de chaleur restant seront produits par du biocombustible, de la géothermie, ou du biométhane.

La neutralité carbone à Paris : combien ça coûte, combien ça rapporte ?

